



## Divorce avec un conjoint français

Par **joseph gold**, le **02/03/2008** à **14:08**

bonjour, je suis algérien, je me suis marié en France en 2006 avec une Française, avec elle j'ai pu obtenir ma carte de séjour de 10 ans, tout en sachant que je n'ai jamais été en situation irrégulière depuis mon arrivée en France en 2000, des titres de séjour de 3 à 6 mois. Aujourd'hui elle veut me dominer, elle me subit des misères car elle me dit toujours qu'elle est Française, et qu'elle a raison sur toute la ligne, je sais qu'elle ment, elle me parle toujours de divorcer à l'amiable, et comme j'ai peur de perdre ma résidence, j'hésite, que dois-je faire ? peut-elle me faire du mal par rapport à ma carte ? j'ai un CDI depuis plus de 4 ans, merci de me répondre,

Par **mascula**, le **03/03/2008** à **22:10**

que Dieu soit avec toi mon frère. En principe si tu as un enfant de cette union elle ne pourra rien te faire tu as le droit de rester. C'est le risque des mariages à l'étranger mon frère elles croient que nous les Algériennes nous sommes des zambies courage

Par **bilel86**, le **04/03/2008** à **13:46**

bonjour voilà mon histoire est presque comme celle de Joseph Gold sauf que moi ma femme qui est d'origine algérienne (naturalisée française) je l'ai connue en Algérie depuis l'adolescence, 3 ans après elle est venue en France avec sa famille, je suis venu par la suite (1 an plus tard) rejoindre ma famille: ma mère, mes sœurs

(françaises) .sachant que j'avais déjà vécu ici pendant 5 ans scolarisé ayant appris la culture française.nous nous sommes marié ici nous avons 1 enfant .j'ai un titre de séjour de 1 an (mon dernier après j'aurai celui de 10 ans)j'ai un bts en informatique je n'ai pas pu travaillé avec alors j'ai suivi une formation qui me permet de trouver un emploi ,ce qui me permet de subvenir aux besoins de ma famille .ma femme veut divorcer à l'amiable,car pour elle je n'assume en ce qui concerne les besoins,mais d'autres raisons qui me paraissent tellement injustes que je préfère en rester là  
voilà je voulais savoir ce que je risque pas rapport à ma carte de résident que ne j'ai pas encore obtenue?  
merci

Par **natiffH**, le **20/05/2012 à 01:59**

ce n'est pas pour répondre mais pour exposer ma situation. Mon rêve était de me marier à 40 ans mais j'ai rencontré une femme pour laquelle l'amour m'a fait tout oublier et à 30 ans je me suis marié avec elle. je voulais une femme que j'aime vraiment pour ce qu'elle est; son intelligence pour sa beauté et non pour la résidence malheureusement parce qu'on est étranger c'est comme si on n'a plus le droit d'aimer une française...disent-elles quand...la résidence...le camp! L'anxiété est le poids que porte mon cœur depuis notre sortie en lune de miel nous avons des enfants et je les aime énormément; elle n'a aucun respect pour moi; elle m'insulte et elle crie comme bon lui semble et je n'en peux plus. pour être sincère je ne suis pas un saint j'ai mes défauts mais je fais de mon mieux mais on dirait parce que je suis étranger je suis un chien... et j'en peux plus je ne veux pas perdre mes enfants et elle qui parle mal de moi à ses copines j'en ai marre... aidez-moi si il vous plaît!!! la vie est bien trop courte pour se laisser piétiner juste parce qu'on n'a pas eu la chance d'être né sur un quelconque pays étranger!!!!!!!!!!!!!!